



Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du mardi 20 avril 2021 à 20h15
à la Grande Salle de Chardonne

- Présidence** : **Mme Anne Gilliéron**
- Présents** : 30 conseillers sur 48, y compris Madame la Présidente
- Excusés** : Caroline **Almond**, Stefano **Bertolini**, David **Birchler**, Fabrice **Ducret**, Jean-Paul **Forestier**, Aude **Genton**, Caroline **Jordan**, Raymond **Pritchard**, Maria Alice **Reymond**, Beat **Ritschard**, Grégory **Stergiou**
- Absents** : Emmanuelle **Besson Verdan**, Jean-Philippe **Jobé**, Pierre- Alain **Maïkoff**, Jean-Philippe **Neyroud**, Zoé **Philipona**, Daniel **Prêtre**, Jean **Roy**

Mme Anne Gilliéron, Présidente, salue **M. Fabrice Neyroud**, Syndic, ainsi que les membres de la Municipalité présents. Mme Amélie Flückiger est excusée. Bienvenue également à **Mme Leila Hondzo**, Secrétaire Municipale et à **M. Sébastien Mercier**, Huissier.

La Présidente remercie les personnes qui ont participé au dépouillement des élections pour le renouvellement de nos autorités communales. Elle remercie également les personnes présentes et tout particulièrement celles et ceux qui ont choisi de ne pas continuer au-delà de cette législature pour leur engagement jamais démenti, pour le génie et la discrétion de leur travail. Ces mots valent également pour celles et ceux qui ont été élus en viennent-ensuite en soulignant l'importance de leurs travaux jusqu'en juin puis dans leurs groupements et partis respectifs jusqu'à leur plein retour au Conseil au cours de la prochaine législature. La présidente salue ensuite celles et ceux qui ont été réélus et qu'elle félicite.

La Présidente souhaite encore prendre le temps d'évoquer le souvenir de deux personnes disparues récemment à savoir M. José Rosset, père de **M. Philippe Rosset** ainsi que M. François-Louis Genton, père de **Mme Aude Genton**.

La Présidente prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Opérations préliminaires

Appel nominal

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020

Lettres et pétitions

2. **Préavis N° 07/2020-2021** relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux
 3. **Préavis N° 08/2020-2021** relatif à une demande de crédit de CHF 63'277.- concernant la réfection de l'allée du cimetière
 4. **Motions et postulats**
 5. **Communications du Bureau du Conseil communal**
 6. **Communications de la Municipalité**
 7. **Propositions individuelles**
-

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020

Ce procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. Il est accepté à la majorité (2 abstentions).

Lettres et pétitions :

La Présidente donne lecture de la lettre de démission pour le mois de mars de **Mme Monique Treier Denizot** (copie du courrier en annexe)

Le bureau du Conseil a interpellé le Président du PLR pour l'inviter à présenter une candidature, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques.

Le PLR n'a pas souhaité présenter de candidat ce jour. La possibilité demeure cependant d'assermenter quelqu'un pour le Conseil du 25 juin 2021 afin que le PLR puisse bénéficier de toutes ses voix pour les prises de décisions.

La Présidente revient également sur la lettre de Promove qui a été transmise par voie électronique le mois dernier et qui est disponible ce soir en version papier ainsi que sur la « Lettre aux communes » de Swisscom que vous trouverez en annexe. Cette dernière contient des informations intéressantes au sujet de la 5G.

2. **Préavis N° 07/2020-2021** relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux

La Présidente prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Jean-Philippe Mouron** de procéder à la lecture de son rapport.

M. Jean-Philippe Mouron est remercié pour la lecture de ce rapport, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

M. Philippe Mercier revient sur le projet de patinoire proposé il y a quelques années et qui avait été refusé par la commune de Montreux.

M. Fabrice Neyroud lui répond que ce projet de patinoire n'aurait de toutes façons pas pu être financé par la CIEHL étant donné qu'elle était envisagée hors du périmètre de la Riviera, qu'il s'agissait d'un projet privé, et qu'il s'agissait d'une participation au déficit qui n'était pas maîtrisé par les communes à long terme. Il comprend malgré tout les propos de **M. Philippe Mercier**.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur le fond est close. **La Présidente** passe à la votation :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 07/2020-2021** relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux

OUI le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

**décide à la majorité
(2 voix contre, 4 abstentions)**

- 1 de reconnaître l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition ;
- 2 d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.
3. **Préavis N° 08/2020-2021** relatif à une demande de crédit de CHF 63'277.- concernant la réfection de l'allée du cimetière

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **M. Michel Turin**, de procéder à la lecture de son rapport.

M. Michel Turin est remercié pour la lecture de ce rapport, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La Présidente prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Philippe Mercier**, de procéder à la lecture de son rapport.

M. Philippe Mercier est remercié pour la lecture de ce rapport, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Mme Elise Neyroud répond à la commission que ces pavés en grès viennent d'Obwald.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

M. Baptiste Marmy demande si l'entrée du cimetière qui est en goudron sera également pavée.

Mme Élise Neyroud lui répond que non du fait que le goudron est en bon état.

Mme Carine Neyroud demande si d'autres matériaux moins chers auraient pu être utilisés.

Mme Élise Neyroud lui répond que plusieurs possibilités avec différents matériaux ont été envisagées. Le choix s'est finalement porté sur de la pierre naturelle suisse pour sa qualité et sa beauté.

M. Jean-Pierre Ramseier trouve exorbitant le prix de ces travaux. Il souhaiterait d'autres variantes.

Mme Élise Neyroud lui répond que le goudron est un matériau souple qui s'abîme et que les pavés en béton s'abîment également (voir chemin des Roches).

Mme Carine Neyroud pense que l'utilisation d'une allée de cimetière n'est pas la même que celle du chemin des Roches.

M. Michel Turin ajoute que le gravier n'est pas pratique et soutien l'avis de la commission.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU** le préavis N° 08/2020-2021 relatif à une demande de crédit de CHF 63'277.- concernant la réfection de l'allée du cimetière,
OUI le rapport de la commission des finances,
OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

**décide à la majorité
(4 voix contre, 6 absentions)**

- 1 d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection par la pose de pavés en grès suisse de l'allée du cimetière,
- 2 de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 63'277.-, à amortir sur dix ans, sauf mieux,
- 3 d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 63'277.- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
- 4 d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de ce projet.

4. Motions et postulats

Il n'y en a pas.

5. Communications du Bureau du Conseil communal

5.1 Le bureau du Conseil s'est réuni en date du 6 avril 2021 pour les dépôts des listes de candidat·e·s à la syndiculture.

Constatant que seule la liste Chardonne sans parti comprenant le nom d'un seul candidat a été déposée dans les délais légaux, il a proclamé l'élection tacite de **M. Fabrice Neyroud** au titre et à la fonction de Syndic de la Commune de Chardonne pour la législature 2021-2026. Il est félicité par le Conseil Communal.

5.1.2 Ensuite de l'élection à la Municipalité de **Mme Amélie Flückiger** et de **M. Gilbert Cavin**, le bureau confirme l'entrée au Conseil communal de :

Mme Aurélie Cornamusaz, résidente au Mt-Pèlerin, pour le PLR
M. Sébastien Mercier, résident à Chardonne, pour le GCI

5.2 Lors des dernières élections au Conseil communal, « Chardonne sans parti » a obtenu plus de sièges que de candidats. Le président de Chardonne Sans Parti a déposé une liste complémentaire dans le délai imparti. Trois candidats ont été présentés pour trois sièges vacants. En conséquence, ce mardi 20 avril 2021, le bureau a proclamé élus au Conseil communal de Chardonne pour la législature 2021-2026, Mesdames et Messieurs :

- 1 – **Mme Nathalie Pellé**, résidente à Chardonne
- 2 – **M. Pierre-Alain Caillet**, résident à Chardonne
- 3 – **Mme Madeleine Skinner**, résidente au Mont-Pèlerin

5.3 Le bureau annonce quelques événements dans l'ordre chronologique :

Le souper des anciens présidents aura lieu le vendredi 4 juin 2021 dès 18h00, sous réserve de l'autorisation de l'état-major cantonal de conduite de la santé publique.

L'assermentation des nouvelles autorités et l'élection de la présidence et du bureau pour la prochaine législature auront lieu le mardi 8 juin 2021, programme et heure à convenir.
L'installation du Conseil intercommunal de l'ASR est fixée au mardi 22 juin 2021.

Les prochaines votations fédérales auront lieu le dimanche 13 juin 2021.

La course du Conseil communal aura lieu le vendredi 18 juin 2021, toute la journée dès 8h15, sous réserve de l'autorisation de l'état-major cantonal de conduite de la santé publique.

Le dernier Conseil de la législature se tiendra ici-même le vendredi 25 juin 2021 à 19h. Selon les usages, il sera précédé par la distribution du vin des conseillers entre 18h et 19h.
Il sera suivi d'un repas de fin de législature sur place.

La Présidente espère que les événements de ce programme de juin seront autorisés. La possibilité d'effectuer des autotests à domicile devrait les rendre envisageables. A titre de précautions, elle demandera aux conseillères et conseillers qui souhaitent prendre part aux parties récréatives (souper et sortie du Conseil) d'effectuer préalablement un autotest.

6. Communications de la Municipalité

Service des bâtiments

Un concierge a été engagé au service des bâtiments dès le 4 janvier 2021. Il s'agit de M. Thaqi, 22 ans et habitant Lausanne. Il est engagé à 60% sauf pendant les mois de juillet et août à 100%.

Bruit à la route de Baumaroche

Suite à la demande de **M. Pierre-Yves Tribolet**, concernant le bruit engendré par la circulation à la route de Baumaroche, la législation fédérale n'ayant pas changé, la réponse municipale du 29 novembre 2018 fait foi du fait que cette route n'est pas considérée comme principale. Concernant la prolongation de la zone à 30 km/h, elle n'est pas envisageable. Les dernières mesures de vitesse faites ne permettent pas de valider la zone 30km/h. Des aménagements supplémentaires devront être pris pour tenter de faire baisser la vitesse.

Travaux d'étanchéification de la Salanche

Suite à un oubli de la direction générale de l'environnement, une enquête complémentaire a été demandée. La signature des propriétaires voisins est désormais requise. Or, malgré de nombreuses recherches qui se poursuivent, un propriétaire est actuellement introuvable. Cela a pour conséquences de retarder les travaux.

Analyse de l'eau à Chardonne

Suite à la demande de **M. Philippe Mercier**, les résultats d'analyse de l'eau de Chardonne se trouvent sur le site internet du SIGE.

Loyers des bâtiments scolaires à Chardonne

M. Gilbert Cavin souhaite répondre à la question de **M. Pierre-Alain Maikoff** (lors d'une précédente séance du Conseil communal) qui ne comprenait pas pourquoi le montant du loyer perçu en 2021 était inférieur à celui de 2020.

Il s'agit uniquement de la variable des frais d'exploitations qui a fait baisser le loyer.

En effet ceux-ci sont calculés sur l'année d'avant. En l'occurrence, ce sont les frais de 2018 (136'446.- frs) qui ont été pris pour le calcul du loyer de 2020 et ceux de 2019 (100'910.- frs) qui ont été pris en considération pour 2021. Et c'est ceux. Ce sont les boursiers qui calculent ces frais d'exploitation. Ils prennent en compte les frais de chauffage, eau et heures de travail des concierges.

Malgré le budget inférieur des loyers pour 2021, la réévaluation de la valeur du bâtiment par l'ECA fera augmenter le loyer dans les comptes de 2021.

Consommation de gaz

Suite aux questions concernant le budget de la consommation de gaz du collège de Chardonne, **Mme Elise Neyroud** nous informe que nous pourrions constater une baisse de 20% à 25% de consommation en kilowatts sur les comptes 2020. Le gaz est effectivement plus cher que le mazout mais la consommation est inférieure.

Locaux de l'ancienne poste

Mme Elise Neyroud nous informe que les travaux effectués dans les locaux de l'ancienne poste arrivent à terme. Le bail de ces locaux commencera à partir du 1^{er} mai 2021. Il ne s'agit pas d'un torrificateur comme annoncé précédemment mais d'un lieu de cours de torrification. Il ne devrait donc pas y avoir de désagréments dus au bruit ou aux odeurs.

Accueil parascolaire

Mme Elise Neyroud nous informe que les travaux de démolition ont eu lieu comme prévu durant les vacances de Pâques. La suite des travaux devrait avoir lieu durant les vacances d'été afin de pouvoir ouvrir la structure parascolaire dans le collège à la rentrée.

Bancomat

M. Jean-Luc Ducret revient sur le bancomat installé à Chardonne. Sachant que la commune participe économiquement aux coûts de ce dernier, nous avons tout intérêt à ce que beaucoup de monde l'utilise. En décembre, 400 opérations ont été enregistrées, en janvier 500, en février 700 et en mars 900.

7. Propositions individuelles

Bruit à la route de Baumaroche

M. Pierre-Yves Tribolet revient sur les réponses du **Syndic** concernant la route de Baumaroche et l'en remercie bien qu'il ne comprenne pas pourquoi il n'est pas envisageable de baisser la limitation de vitesse de 50 km/h à 30 km/h sur ce tronçon et demande quelles sont les mesures qui vont être envisagées. Il souhaite des précisions.

Le Syndic n'ayant fait que reporter la réponse de **Mme Amélie Flückiger** (laquelle est absente ce soir pour cause de quarantaine), il propose de reporter cette question au prochain conseil.

Stations de recharges pour véhicules électriques

M. Jean-David Pelot souhaite savoir qui va payer l'électricité mise à disposition des deux chargeurs qui existent sur la commune.

M. Jean-Luc Ducret commence par dire que les deux chargeurs sont bénéficiaires et ne sont donc pas une charge pour la commune. La première heure est offerte et ensuite le consommateur paye CHF 0,40 / heure. Il se pourrait que la période gratuite soit réduite à 30 minutes.

Déchetterie de Praz-Libon

M. Jonas Neyroud s'étonne qu'il ne soit pas possible d'amener plus d'un mètre cube à la fois à la déchetterie. Il ne comprend pas non plus pourquoi il n'est plus autorisé d'y déposer des sacs poubelles noirs.

Mme Elise Neyroud lui répond que les déchets amenés à titre privé ne sont pas facturés. C'est la raison pour laquelle il y a une limite prévue. Les professionnels peuvent amener des déchets en plus grandes quantités, cependant ils sont facturés. Pour ce qui est des sacs noirs, **Mme Elise Neyroud** rappelle que seuls les déchets qui ne rentrent pas dans un sac poubelle peuvent être amenés à la déchetterie. Tout ce qui entre dans un sac poubelle doit être jeté dans un sac blanc taxé.

M. Yannik Vallotton demande qui a instauré le règlement du mètre cube. Sachant que la plupart des privés n'amènent pas plus d'un mètre cube, pourquoi faire un règlement pour le peu de privés qui le font.

Mme Elise Neyroud ne sait pas si cette règle est dans le règlement de la déchetterie mais pour rappel cette dernière est une déchetterie intercommunale gérée par la commune de Corsier qui est propriétaire des lieux.

Cimetière de Chardonne

M. Marcel Currat ayant participé dernièrement à une dépose de cendres au jardin du souvenir, il s'étonne que les deux trous où l'on peut verser les cendres ne soient fermés que par une pierre. Cette fermeture est très rudimentaire. Il s'agit d'une petite dalle hexagonale qui ferme l'accès aux cendres. Il pense qu'une fermeture un peu plus adéquate serait la bienvenue tout en gardant la dalle dessus pour l'esthétique.

Mme Elise Neyroud le remercie pour cette remarque. Elle propose d'en discuter en municipalité et de revenir lors d'un prochain conseil avec une prise de position.

Visite des nouveaux locaux au collège de Chardonne

Mme Anne-Lise Neyroud revient sur la visite qui avait été prévue en fin d'année dernière et annulée pour cause de COVID. Elle se demande si cette visite va à nouveau être agendée.

La Présidente lui répond que si la demande est toujours là, c'est envisageable.

Envoi des préavis

M. Charles Volet souhaiterait que les préavis, pour ceux qui le souhaitent, soient à nouveau envoyés par la poste plutôt que de devoir aller les retirer à la Municipalité.

La Présidente propose à ceux qui le souhaitent de s'annoncer auprès de la secrétaire pour en faire la demande.

Banc rocheux au bas du chemin des Bosquets de Paudille

M. Baptiste Marmy revient sur la chute de roches survenue. Bien qu'il s'agisse d'un terrain privé, il croit savoir que la commune était également impliquée dans les travaux de réfection de ce bout de banc rocheux. L'esthétique ainsi que l'efficacité de la consolidation lui semblent douteuses. Il se demande pourquoi cela n'a pas été fait avec de longues tiges en acier comme on peut le voir sur plusieurs autres sites.

M. Jean-Luc Ducret lui répond que si la commune a été impliquée c'est parce que c'est arrivé durant un week-end. Il a fallu bloquer la route et sécuriser le secteur. Des spécialistes des bancs rocheux (géologues et ingénieurs) sont intervenus pour ces travaux et ont décidé de ce qu'il fallait faire avec une attention particulière pour que ces consolidations ne se voient pas. La commune a demandé à ces experts quelle était la probabilité que ces blocs viennent sur la route communale en-dessous. Une clé de répartition a été établie (1/3 à la charge de la commune et 2/3 à la charge de la SUVA, propriétaire de ce chemin privé).

Voitures mal parquées et déchets

Mme Delphine Morel constate que de plus en plus de gens viennent se promener sur notre belle commune. Elle souhaite savoir si la commune a prévu quelque chose concernant le problème des voitures garées sur les chemins ainsi que pour les débris laissés un peu partout. Y'a-t-il plus de contrôles de police prévus afin de limiter ces problèmes ?

M. Fabrice Neyroud lui répond que par rapport aux déchets il y a une campagne qui est en train de se faire notamment avec des affiches. Pour ce qui est des véhicules, la municipalité peut demander à la police de procéder à plus de contrôles cependant il rend attentif l'assemblée au fait que tout le monde sera contrôlé.

Ascenseur Plein Ciel

M. Jean-Philippe Mouron s'étonne que l'ascenseur Plein Ciel ne soit pas encore ouvert alors qu'habituellement il ouvre à Pâques. Il y a eu énormément de monde ces derniers week-ends. Il se demande s'il y a un problème avec cet ascenseur. D'autre part il souhaiterait que l'on transmette aux conseillers communaux les résultats de ces dernières années.

M. Jean-Luc Ducret lui répond que l'assemblée de Plein Ciel est après-demain. Il posera ces questions et communiquera les chiffres.

M. Fabrice Neyroud ajoute que l'ascenseur n'a pas été ouvert à Pâques à cause du COVID.

La parole n'étant plus demandée, la **Présidente** clôt les débats à 21h.45 en remerciant l'Assemblée pour sa participation.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

La Présidente

Anne Gilliéron

La Secrétaire

Valérie Schnyder



The seal of the Commune of Chardonne is circular, featuring a central coat of arms with a shield, a crown, and a banner. The text 'CONSEIL COMMUNAL' is written in a circle around the top, and 'CHARDONNE' is written around the bottom. There are small stars on either side of the coat of arms.

Annexes :

- Copie de la lettre de démission de Mme Monique Treier Denizot
- Lettre aux communes de Swisscom

Monique Treier Denizot
Beau_Site 6
1803 Chardonne

Monsieur le Président
Conseil communal de Chardonne
1803 Chardonne

Chardonne, 16 janvier 2021

Objet : démission

Monsieur le Président,

En décembre 2016, comme je figurai sur la liste des viennent-ensuite du Parti-libéral radical, vous m'invitez à rejoindre en tant que telle la liste de vos conseillers.

L'exercice prend fin et en parallèle, ma collaboration au sein de votre commune pour cause de départ à l'étranger dès mars prochain.

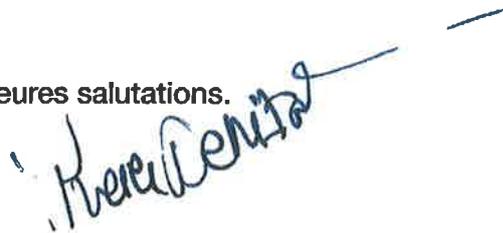
Il serait vain de prétendre que ma contribution vous fut de quelque intérêt, sinon le mien à mieux connaître les rouages de fonctionnement d'une administration communale.

Pourtant, cette commune je la connaissais depuis mes 15 ans quand mes oncle et tante vinrent y habiter, mais je résidais à l'étranger deux ans encore avant de venir ici, et par conséquent j'étais quelque peu ignorante de l'histoire de ce lieu, du nom de ses chemins qui offrent à chaque détour une vue différente, une autre perspective magique.

Néanmoins, ces vignobles, cette vue unique furent à tout moment, à chaque saison renouvelée un parfait exemple de vie au paradis et le resteront en ma mémoire.

Pour terminer, je fais un vœux : que le ou la viennent-ensuite qui aura la chance de me succéder apporte à Chardonne tout le bénéfice de ses conseils pour que demeure la splendeur de ce village.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.



Monique Treier Denizot

Il y a 5G et 5G

Les fournisseurs suisses de télécommunications fournissent déjà la 5G à plus de 90% de la population suisse. Dans le même temps, ils se plaignent du retard pris dans le déploiement de la 5G. Cette communication contradictoire est, à juste titre, source de confusion. Pour clarifier les choses, il est nécessaire d'expliquer ce qui distingue les différents types de 5G.

La 5G est une norme technologique. Cette norme peut être partiellement transmise sur les infrastructures et les fréquences existantes qui étaient auparavant utilisées pour la 3G ou la 4G. Quelques améliorations sont déjà visibles dans le domaine des communications mobiles. Pour comprendre, imaginez un vieil ordinateur recevant un nouveau système d'exploitation grâce à une mise à jour logicielle, et avec elle, des fonctionnalités nouvelles et améliorées. Comme la «mise à jour 5G» ne nécessite aucune modification physique des antennes et qu'il n'y a pas plus de puissance transmise, aucune demande de permis de construire n'est nécessaire à cet effet. Les immissions restent au même niveau. C'est la raison pour laquelle il a été possible de déployer rapidement cette «5G light» ou «5G wide», dont profitent déjà plus de 90% des Suisses.

La 5G en plein essor

Toutefois, afin d'exploiter pleinement le potentiel de la norme 5G, des ajustements de l'infrastructure sont nécessaires. Autrement dit: là où les sites de téléphonie mobile existants n'ont déjà plus de capacité libre, de nouveaux sites d'antennes doivent être construits et développés.

Il faut déposer une demande de permis de construire standard avec un examen des exigences en matière de réglementation environnementale et de la classification structurelle de l'installation. Et ce sont précisément ces procédures qui sont souvent bloquées, que ce soit par des moratoires illégaux ou des violations du droit supérieur par les autorités communales et cantonales, comme le souligne une lettre (voir lien à la fin de l'article) des Offices fédéraux de l'environnement et

5G avec les antennes existantes (logiciel)

Appelée 5G ou 5G wide



Vitesse de chargement et de télé-chargement plus élevée, légère augmentation de la capacité, temps de réaction plus courts

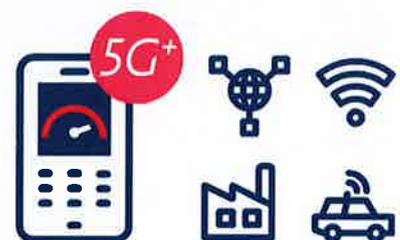
Réduction de la consommation d'énergie

Accès rapide à l'échelle nationale à la nouvelle norme

de la communication compétents, datée du 3 mai 2019. La 5G «rapide» (appelée «5G+» ou «5G fast») est aujourd'hui disponible principalement dans les villes et les grandes agglomérations. Toutefois, pour que la société et l'économie puissent profiter pleinement du potentiel de la 5G, un déploiement complet de l'infrastructure 5G+ est nécessaire dans tout le pays, en particulier pour que les capaci-

La 5G avec de nouvelles antennes (matériel + logiciel)

Appelée 5G+ ou 5G rapide



Tous les avantages de la 5G: vitesse maximale de chargement et de télé-chargement, temps de réponse réduit au maximum, capacité maximale

Consommation d'énergie fortement réduite

L'antenne adaptative envoie un signal ciblé vers l'appareil sans perte de diffusion dans la cellule

tés de réseau nécessaires puissent être créés pour les prochaines années et que la congestion des données puisse être évitée. Il est donc important de lever rapidement les obstacles à l'extension et d'ouvrir la voie à un réseau suisse de communication mobile moderne. Renoncer au déploiement aujourd'hui n'aura certes d'impact palpable sur les utilisatrices que demain, mais pour longtemps.

Techniquement «solide» – et sûre comme jamais

Les antennes adaptatives utilisent de manière très efficace le bien rare qu'est la puissance d'émission – lorsqu'elles peuvent être exploitées telle que leur développeur l'a prévu. Et c'est désormais aussi possible en Suisse. L'aide à l'exécution longtemps attendue de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en constitue la base.

Depuis l'attribution des fréquences et la mise en service des premières antennes 5G, des questions restaient ouvertes en matière d'évaluation des nouvelles antennes adaptatives. Pour de nombreuses communes et cantons, elles ont servi d'argument pour retarder des demandes de permis de construire en suspens ou repousser la décision jusqu'à ce que l'aide à l'exécution de l'OFEV soit disponible. Elle est désormais là et donne des directives claires.

Les antennes adaptatives réduisent les immissions

Différents facteurs de correction ont été établis (en fonction de la configuration de l'antenne). Ils doivent assurer que les antennes adaptatives ne soient pas évaluées plus sévèrement que les antennes utilisées auparavant. Les facteurs de correction tiennent compte du fait que l'exploitation adaptative des antennes de communication mobile réduit en moyenne notablement les immissions. La raison: les antennes adaptatives n'émettent les signaux que là où ils sont utilisés et non pas simplement de manière générale sur l'ensemble du domaine d'approvisionnement. Une limitation de puissance automatique assure que la puissance moyenne sur six minutes soit toujours inférieure à la puissance d'émission autorisée.

Evaluation des experts

Nous avons voulu entendre de la bouche d'Andreas Müller, le responsable des champs électromagnétiques (EMF) & NISV Compliance chez Swisscom, ce que la directive de l'OFEV apporte et comment les antennes adaptatives pourront être exploitées à l'avenir.



Valeurs limites, autorisations, immissions: Le pain quotidien d'Andreas Müller

Andreas Müller, qu'apporte l'aide à l'exécution concrètement?

Andreas Müller: L'aide à l'exécution pour les antennes adaptatives comportent d'une part une solution technique solide du fait qu'un facteur de correction pour la détermination proche de la réalité de la puissance d'émission d'une antenne peut être pris en compte. Les autorités peuvent désormais évaluer les antennes adaptatives de manière correcte. D'autre part, la nouvelle réglementation prescrit des procédures administratives qui augmentent la charge de travail. Mais soulignons le plus important: nous pouvons désormais travailler à l'extension rapide du standard de communication mobile actuel. Car l'effet de ciseau entre la demande toujours plus élevée des utilisateurs et l'extension réelle du réseau s'élargit de jour en jour. Et pour cause, les clients utilisent aujourd'hui cent fois plus de données qu'il y a dix ans.

Que signifie la solution en pratique?

Les antennes adaptatives devaient auparavant être évaluées de la même manière que les antennes conventionnelles, selon une approche «worst case». La puissance délivrée était en l'occurrence calculée conjointement dans toutes les directions donc dans les plus mauvaises conditions possibles. Un tel état de fonctionnement des antennes adaptatives ne peut toutefois jamais apparaître. En d'autres termes: les immissions des antennes adaptatives ont été notablement surévaluées et par conséquent leur potentiel fortement restreint. Un facteur de correction – entre 1 et 10 selon le type d'antenne – peut désormais être pris en compte pour la détermination des immissions. Une évaluation plus proche de la réalité est désormais possible. Les antennes ne peuvent être exploitées de manière efficace que dans ces conditions, à savoir tel que prévu par les développeurs. Un logiciel de régulation assure que, pour des scénarios extrêmes (p. ex. lorsqu'une seule personne télécharge d'immenses fichiers) durant un créneau de six minutes, l'utilisateur ne soit jamais exposé au-delà de la valeur limite applicable. De courts pics d'immissions dépassant la valeur de précaution suisse sont possibles. Ils se situent toutefois toujours bien en dessous des valeurs seuils recommandés

Voici comment une antenne adaptative fonctionne

Les antennes adaptatives ont pour avantage le fait que les signaux ne sont pas émis strictement sur l'ensemble du territoire à desservir comme le font les antennes conventionnelles (ou statiques) mais que les données sont émises de manière ciblée vers un terminal. Notamment moins de signaux sont ainsi émis dans tous les autres secteurs. Cela augmente d'une part la qualité du signal de l'utilisateur concerné qui souhaite transmettre des données et diminue d'autre part l'exposition des personnes qui n'utilisent pas leur smartphone au même moment. Le bien rare que sont les fréquences et la puissance d'émission est ainsi utilisé de manière plus efficace

par l'OMS. La nouvelle réglementation a pour conséquence le fait que les antennes adaptatives seront évaluées avec une sévérité semblable à celle des antennes conventionnelles. Le fonctionnement correct est par ailleurs assuré pour toutes les antennes par un système d'assurance qualité certifié.

Les valeurs de précaution suisses ont-elles donc été adoucies?

Le niveau de protection actuel n'est pas affaibli par l'introduction des facteurs de correction et la valeur de précaution reste identique. Rien ne change en ce qui concerne les valeurs limites et le niveau de précaution. En outre la directive de mesure de l'Institut fédéral de métrologie (METAS) doit être utilisée.

Les blocages seront-ils alors résolus?

Avec l'aide à l'exécution pour les antennes adaptatives désormais publiée, c'est enfin la dernière pièce du puzzle de l'exécution dans les règles et sans faille de l'autorisation, de la construction et de l'exploitation d'installations de communication mobile de la nouvelle générations. Pour ma part, je m'attends clairement à ce que les blocages se résolvent petit à petit suite à la réglementation récemment publiée.

De la nécessité d'entrevoir la numérisation sous un angle global

La crise liée au coronavirus nous démontre que nous sommes sur le bon chemin depuis quelque temps. Nous n'allons simplement parfois pas assez vite. Les fournisseurs de processus et informatiques, ainsi que Swisscom, proposent un accompagnement aux communes.

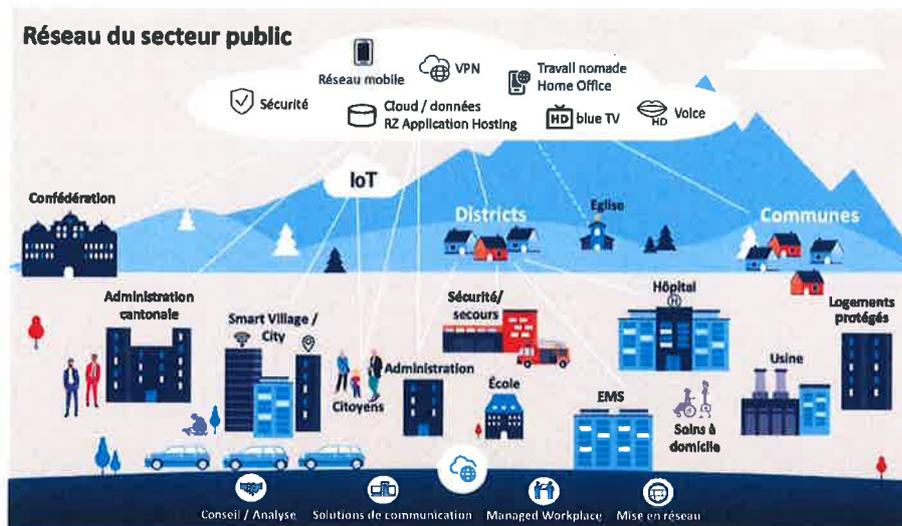
Il n'y a pas une commune ou autorité qui n'œuvre à la numérisation de ses processus et à la simplification du contact avec les citoyens et citoyennes. Cependant, rendre les formulaires et demandes accessibles par voie électronique et raccorder les écoles au haut débit n'est plus suffisant. Ce dont les communes ont besoin, c'est d'une vue d'ensemble qui simplifiera les méthodes de travail et d'un suivi pour leurs habitants là où ils sont le plus souvent, c'est-à-dire dans l'espace numérique sur le réseau fixe et, de plus en plus, sur le réseau mobile. Les solutions individuelles ne suffisent pas: il est de plus important pour les communes de se connecter avec le district, le canton, les autorités cantonales et d'autres communes. Et de disposer de solutions globales et orientées vers l'avenir.

Offensive pour un service public numérique

La stratégie «Pour une Suisse numérique» de la confédération donne le cap depuis 2018. En novembre 2020, le Conseil national a décidé de la création d'un service public numérique (voir encadré). Cette décision a des conséquences très importantes, en particulier pour les communes.

La décision du Conseil national

La résolution du Conseil national entérine une stratégie qui porte sur «l'infrastructure au sens large et étroit, comme le traitement et la possession de données (p. ex. coopératives de données ou investissements dans les plateformes); l'amélioration des prestations numériques en faveur de la population (cyberadministration proche des citoyens); l'encouragement de l'innovation et des processus numériques dans l'administration; et le renforcement d'autres domaines du service public dans lesquels la numérisation joue ou est amenée à jouer un rôle important (p. ex. la médecine et la formation).»



La numérisation permet une mise en réseau toujours plus étendue.

Différents acteurs travaillent déjà sur ces enjeux, mais il leur manque une vue d'ensemble. La numérisation n'en est qu'à ses premiers pas: à terme, elle sera appelée à toucher, relier et uniformiser toujours plus de domaines du travail et de la vie. Elle permettra d'ouvrir de nouvelles voies pour accomplir les choses, ouvrir de nouveaux champs d'activités et générer des économies sur le long terme, grâce aux simplifications qu'elle rendra possibles. Des concepts comme «Smart Village» ou «Smart City» prendront alors véritablement forme et pourront s'étendre à la Smart Administration au niveau des communes, mais aussi des districts, des cantons et des régions.

Le chemin est tracé

Les besoins des communes, y compris dans l'échange d'informations avec d'autres communes, autorités, cantons et la Confédération, sont particulièrement ressortis en 2020: travailler, apprendre, remplir des formalités administratives; délivrer des messages aux autorités et consulter les informations depuis chez soi font partie du quotidien. Or, ces activités récurrentes rencontrent encore un certain nombre d'obstacles. Il serait possible de simplifier beaucoup de choses et de réduire les risques d'erreurs.

Les conditions techniques sont connues. Avec le passage de la téléphonie à IP, les communes disposent aujourd'hui de raccordements basés sur Internet et peuvent exploiter les avancées des technologies de télécommunication modernes. Un réseau performant et l'enregistrement dans le cloud favorisent le traitement de grands volumes de données. La gestion de ces services et le renouvellement des prestations ne doivent plus être effectués commune par commune, mais être confiés à un spécialiste proposant des services gérés.

Swisscom propose un Assessment-TIC pour aider les communes et les entreprises à déterminer où elles en sont et comment elles peuvent s'améliorer. Il permet ainsi de répondre simplement aux questions de sécurité ou de performances d'accès et d'enregistrement. Présente dans toute la Suisse, Swisscom peut également aider les communes à investir collectivement dans une solution ou dans des plateformes régionales ou cantonales.

N'hésitez pas à nous écrire à l'adresse verband.info@swisscom.com pour nous demander conseil, ou à rechercher l'inspiration sur notre page d'accueil www.swisscom.ch/servicepublic.

Pas de confinement pour l'information

Séances d'information en période de coronavirus. Est-ce possible? Oui, grâce aux webinaires.

Swisscom ne cesse d'étendre son réseau pour la Suisse et souhaite bien entendu en aviser la population. Habituellement, cela se fait lors d'un petit événement au niveau communal. Mais voilà maintenant près d'un an que ce n'est plus possible. C'est pourquoi nous avons décidé de déplacer la plateforme sur Internet.

Cette décision nous permet de rendre la numérisation perceptible, tout en montrant que l'interaction via des caméras vidéo à l'écran est aussi simple que le contact direct sur place. De plus, les participants profitent également de la valeur ajoutée de l'extension du réseau: si l'image n'est pas nette, un passage à une bande passante plus élevée, désormais disponible, est possible dès la fin de la session. Nous convions les autorités, les professionnels et également nos clientes et nos clients à un webinaire d'une heure. Il inclut des informations sur l'extension du réseau, la technologie et les nouvelles possibilités, mais aussi un bloc avec une présentation des produits. Le plus important pour vous, cependant, est de pouvoir à la suite des exposés utiliser le chat pour poser directement vos questions aux spécialistes présents. Nous avons déjà réalisé de tels exposés à Saint-Imier et Ormont-Dessus. L'expérience montre que l'opportunité de poser des questions aux spécialistes sur place est activement utilisée et qu'elle débouche sur d'intéressantes



© Wikipedia, Andreas Fässler

l'information s'est déjà propagée à Saint-Imier sous forme de webinaire

discussions. Le webinaire est gratuit, dure au maximum une heure et ses horaires sont aménagés de telle sorte que les actifs puissent se connecter facilement chez eux après leur travail.

En tant que commune, désirez-vous de plus amples informations sur l'extension du réseau et les nouvelles applications? Souhaitez-vous permettre aux habitants de votre commune de poser à des experts des questions cruciales ayant trait à la numérisation et à l'extension du réseau? Alors profitez dès maintenant de l'opportunité en envoyant un bref e-mail à ma.commune@swisscom.com et nous organiserons un webinaire adapté à vos besoins pour vos citoyens ou vos administrés. N'hésitez pas à nous contacter.

Interruption minimisée

Le 23 novembre 2020, le feu a dévasté de fond en comble le moulin de Maroggia, âgé de plus de 150 ans et situé au bord du lac de Lugano. Les flammes ont également endommagé les antennes de communication mobile de Swisscom et de Salt, qui étaient placées sur le toit du silo de céréales adjacent. Suite à quoi, le réseau mobile a été fortement perturbé. Dès le 11 décembre 2020, le trafic mobile au moins était rétabli.

Le moulin a été totalement détruit. Des pans entiers du bâtiment se sont effondrés ou menaçaient de le faire sous l'effet d'une énorme accumulation de chaleur. Les murs extérieurs du silo, dont le toit portait les deux antennes, ont résisté aux flammes, mais l'accès sur place était impossible car l'espace de stockage à l'intérieur avait été totalement dévasté.

La coopération s'avère payante

Cablex gère l'infrastructure pour les deux opérateurs et les aide à mettre en place des sites temporaires de communication mobile. «Le fait que cablex soit si largement positionné dans le Tessin s'est avéré payant. De cette manière, une source unique a procédé à l'installation du réseau mobile provisoire, des travaux de génie civil et du tirage des câbles à la mise en service des antennes en passant par le montage et ce, dans des délais records» explique le chef de projet Mirko Marghitola. La collaboration de toutes les personnes impliquées a permis à la clientèle de redispenser rapidement de la communication mobile, même dans cette situation particulière.

www.swisscom.ch/status



Impressum

Lettre aux communes pour les autorités et les politiques

Tirage 3000

Editeur

Swisscom SA, Communication d'entreprise
Community Affairs, 3050 Berne

Rédaction public.policy@swisscom.com

 Twitter ([Swisscom_News_f](https://twitter.com/Swisscom_News_f))



Thomas Karlen devient le nouveau délégué de Public Affairs



Le responsable chevronné de Public Affairs, Stefan Kilchenmann, prend une retraite bien méritée. Son successeur est Thomas Karlen (49 ans). Ce diplômé en gestion d'entreprise a travaillé en tant que responsable RH au DFAE et a rejoint Swisscom en 2013, au poste de responsable du personnel pour les collaborateurs du secteur des grands comptes. «Je suis impatient à l'idée des nombreuses rencontres et discussions passionnantes avec nos partenaires de la politique et de la société», dit-il dans l'attente de sa nouvelle prise de responsabilités à partir du 1^{er} avril 2021.

Vos interlocuteurs pour les questions politiques restent inchangés: Ivana Sambo pour la Suisse italienne, Christian Neuhaus pour la Suisse romande et, outre Thomas Karlen, Willy Koch pour la Suisse alémanique.

Pour toutes vos questions relatives à l'infrastructure: ma.commune@swisscom.com